

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-SOC-2017-014
Direction de la vie communautaire
Service sociocommunautaire
Objet : Aide financière à des organismes de la communauté
Date : 28 février 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Depuis la création de la nouvelle Ville en 2002, le comité exécutif et le conseil de la Ville accordent par résolution des subventions à divers organismes à but non lucratif, et ce, en compensation pour services municipaux.

Inspirée par les pratiques des anciennes Villes et en conformité avec la Loi sur la fiscalité municipale, la Loi sur les cités et villes et la Loi sur les compétences municipales, la Ville a accordé une aide financière à certains organismes propriétaires d'immeubles.

Nous proposons d'accorder une aide financière aux organismes ayant le statut d'organisme partenaire qui sont assujettis au paiement des taxes foncières ou de la compensation pour services municipaux imposés par la Ville, par le versement à ces organismes d'une aide financière équivalente au montant de ces taxes ou de cette compensation.

De plus, nous proposons que les organismes ayant le statut d'organisme affinitaire qui ont bénéficié par le passé d'une telle aide financière continuent aussi d'en bénéficier.

L'octroi de cette aide financière aidera ces organismes de la communauté à maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

S'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
02-194-01-970		156 891 \$		

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-194-01-970
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-____, Poste budgétaire : ____
 - Règlement « Omnibus » RV-____, résolution CE-____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 _____ 2018 _____ 2019 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 2017-02-17

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comité exécutif du 7 mars 2017
Conseil de la Ville du 13 mars 2017

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Marc Duchesne, Coordonnateur Direction des finances, Division de la taxation, perception, revenus divers et tarification	16-02-2017	Validation des montants

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

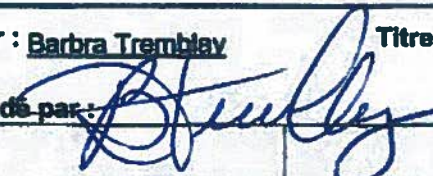

- Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon 609 \$
- Association de parents et amis de personnes atteintes de maladies mentales, Le Contrevent 1 086 \$
- Aux Quatre vents, Groupe d'entraide pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique 693 \$
- L'Adoberge Chaudière-Appalaches 1 525 \$
- Association des personnes handicapées de Lévis inc. 3 184 \$
- Atelier occupationnel Rive-Sud inc. 3 197 \$
- Centre aide et prévention jeunesse de Lévis 4 869 \$
- Centre de femmes L'Ancre 1 247 \$
- Chevalliers de Colomb de Saint-Romuald 1 591 \$
- Club de la Bonne Entente St-Étienne-de-Lauzon 1 562 \$
- Groupe de ressources techniques d'habitation Lévy 4 022 \$
- Le Groupe Déziel inc. 4 074 \$
- Groupe Scout de Saint-Étienne (District Rive-Sud/Beauce) inc. 1 910 \$
- Magasin général Rive-Sud société de la St-Vincent-de-Paul 1 509 \$
- Maison de la Famille Chutes Chaudière 1 048 \$
- Maison de la famille REV 1 428 \$
- La Maison des Jeunes de St-Jean-Chrysostome inc. 1 556 \$
- Maison natale de Louis Fréchette 2 651 \$
- La Passerelle 1 517 \$
- Service d'entraide de Breakeyville 672 \$
- Le Service d'entraide de Chamy inc. 1 929 \$
- Service d'entraide de St-Romuald inc. 2 677 \$
- Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome 2 677 \$

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière 16 750 \$
- Club de ski de fond de St-Jean-Chrysostome inc. 22 595 \$
- La Jonction Pour Elle inc. (2 bâtiments) 12 988 \$
- Le Patro de Lévis inc. 27 596 \$
- La Société Grand Village inc. 21 394 \$
- Travail Jeunesse 8 335 \$

S'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Barbra Tremblay</u>		Titre d'emploi : <u>chef du Service sociocommunautaire</u>	
Recommandé par : 			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi		Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>1^{er} 03 2017</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 17,03,03